

COMMISSION : SENIORS

PV N° : 03 – 2017/2018 DU : 28/ 09/ 2017

PAGE 1/3

Animateur : Jean Marie SARDAIN

Présents : Patrick BOURABIER, Philippe BRANDY,

Excusé : Jean Charles GUIGUEN

Le PV n° 02 de la réunion de la commission SENIORS en date du 14/09/2017 est approuvé sans observation.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois), (art.30 -paragraphe 2 des R.G. de la L.F.N.A.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est réduit à 2 Jours francs pour les matchs de coupe (art.30 -paragraphe 3 des R.G. de la L.F.N.A.). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS

FORFAIT

Séniors départemental 4 – (amende de 40 euros)

Poule E : AS CHAZELLES (2) du 17/09/2017 (1^{er} forfait)

Séniors départemental 5 – (amende de 30 euros)

Poule A : FC TAIZE AIZIE (2) du 17/09/2017 (1^{er} forfait)

Poule D : LSC FEUILLADE du 17/09/2017 (1^{er} forfait)

Poule D : US BALZAC (2) du 17/09/2017 (1^{er} forfait)

Poule D : LSC FEUILLADE du 24/09/2017 (2^{ème} forfait)

FORFAIT GENERAL

Poule E : US CHATEAUNEUF (3), Courriel du 16/09/2017, amendes de 30 euros x 3 + (60 euros amende complémentaire).

COMMISSION : SENIORS

PV N° : 03 – 2017/2018 DU : 28/ 09/ 2017

PAGE 2/3

La commission valide les amendes pour les modifications d'horaires et dates, les feuilles de matchs en retard SENIORS ainsi que les demandes tardives de modifications pour la **Journée 1** des 16/09/2017 et 17/09/2017. Pour la **5^{ème}** Division la journée **2** des 23 et 24/09/2017 pour les poules à **13 et 14 équipes**

REGLEMENT FINANCIER

Rencontre AS BEL AIR – AS ECURAS du 24/09/2017

Arbitre de la rencontre : M YASSINE BENCHOUBOU

C'est par erreur que l'arbitre a été réglé par les deux clubs. Par conséquent la somme de 24 euros sera créditée au club de AS ECURAS par débit du club de AS BEL AIR.

RAPPEL : En coupes départementales, le club recevant règle la totalité des frais d'arbitrage jusqu'aux 1/8 de finale inclus.

INFORMATIONS DIVERSES

- Courriel du 28/09/2017, AL ST BRICE, de Monsieur RENOUD Fabien, pris note,
- Courriel du 28/09/2017, USA VERDILLE, de Monsieur THEYS Yannick, pris note,
- Courriel du 27/09/2017, FC ST FRAIGNE, de Monsieur MEGE Guillaume, pris note,
- Courriel du 25/09/2017, AS ECURAS, de Monsieur DOYEUX Éric, pris note,
- Courriel du 20/09/2017, FC NERSAC, de Madame le maire adjointe COUTURIER Barbara, pris note,
- Courriel du 26/09/2017, CO LA COURONNE, de Monsieur DENIER Jacques, pris note,
- Courriel du 25/09/2017, US CHASSENEUIL, de Monsieur ROCHEREAU Vincent, pris note,
- Courriels des 15, 17 et 26/09/2017, US BALZAC, de Monsieur SAUVAGET Matthieu, pris note,
- Courriel du 22/09/2017, ES AUNAC, pris note,
- Courriels des 15 et 19/09/2017, US CHATEAUNEUF, de Monsieur CHEVALERIAS Christophe, pris note,
- Courriel du 18/09/2017, FC HAUTE CHARENTE, de Monsieur GIBON Sébastien, pris note,
- Courriel du 17/09/2017, ES BEAUX PINS, de Monsieur SANTOS Gabriel, pris note,
- Courriel du 15/09/2017, FC TARDOIRE, de Madame MOINE Marion, pris note,
- Courriel du 16/09/2017, AS CHAZELLES, de Monsieur MASSON Jacques, pris note,
- Courriel du 17/09/2017, AS PUYMOYEN, de Monsieur PARDAILHE Pierre, pris note,
- Courriels des 11 et 18/09/2017, AS CLAIX, de Monsieur RAGOT Pierre, pris note,
- Courriel du 20/09/2017, FCC ISLE D ESPAGNAC, de Madame MORISSET Nathalie, pris note.

L'animateur de la commission SENIORS : Jean Marie SARDAIN

Le secrétaire : Philippe BRANDY

COMMISSION : SENIORS

PV N° : 03 – 2017/2018 DU : 28/ 09/ 2017

PAGE 3/3